

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2019-06-336**

Objet : Finances
Débat d'orientation budgétaire

Séance du 27 février 2018
Date de convocation : 29 novembre 2018
Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative
Membres présents : 29 titulaires et/ou suppléants + 1 avec voix consultative
Membres votants présents : 27
Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 10
Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0
Procuration non retenue : 0
Nombre total de voix : 33
Le quorum est atteint : 27/44

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ,

Contexte :

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, le Président présente au Comité syndical dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical.

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique. Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi par son vote, le comité prend acte de la tenue du débat sur la base du ROB, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

Eléments pour le débat d'orientation budgétaire

Résultats de l'exercice 2018 :

L'exercice 2018 a clôturé la première année de fonctionnement du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue. Cet exercice était le premier effectué dans le cadre de référence au dispositif des PETR, celui-ci prenant la suite du Pays depuis l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017.

• **Fonctionnement :**

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé de l'exercice 2018 est attendu comme légèrement bénéficiaire, + 528.56 €.

Le report des exercices précédents se monte à 95 672.17 €.

• **Investissement :**

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé du budget d'investissement 2018 est positif, + 16 375.83 €. Les principales dépenses d'investissement ont porté sur l'achat de matériel informatique et la remise à niveau de la communication liée au changement de logo du PETR.

Le niveau d'investissement reste limité pour ne pas impacter trop lourdement le budget de fonctionnement par le jeu des amortissements.

Ce résultat positif sera à ajouter pour le budget 2019 à l'excédent des années antérieures de 81 634,37€.

- Trésorerie :

Fin janvier 2019 la trésorerie disponible du PETR se situe aux alentours des 150 000 €.

Le syndicat mixte n'a plus eu recours à une ligne de trésorerie depuis maintenant 7 ans.

Globalement, les résultats reportés positifs, tant en section d'investissement que de fonctionnement (I = 81 634,37 € / F = 95 672,17 €), couvrent les besoins en trésorerie. Au regard du retard du démarrage des programmes européens cela permet au GAL Vidourle Camargue d'être parmi les rares GAL d'Occitanie à ne pas être en difficulté importante sur ce plan.

Prévisions budgétaires pour 2019

Le Rapport d'orientations budgétaires 2019, fourni aux élus, détaille les principales actions envisagées en 2019 et précise les montants affectés.

DOB exercice 2019		
Fonctionnement		
Dépenses	Mandats émis en 2018	DOB 2019
Total chapitre 011 Charges générales	100 435,92€	171 934,94€
Total chapitre 012 Personnel	242 702,26€	278 440,00€
Total chapitre 042 Opérations d'ordre	17 707,31€	15 192,05€
Total chapitre 065 Autres charges courantes	7 137,78€	8 500,00€
Total chapitre 066 Charges financières	- €	- €
Total chapitre 067 Charges exceptionnelles	2 720,24€	- €
Total	370 703,51€	474 066,99€
Recettes	Titres de recettes émis en 2018	DOB 2019
6479 Remboursements charges sociales	3 946,03€	33 800,00€
70688 Autres prestations de service	67 290,00€	69 240,00€
74 Dotations et participations	299 115,61€	354 526,99€
77 88 Produits exceptionnels divers	880,43€	16 500,00€
775 Produits des cessions d'immobilisation	- €	- €
Total	371 232,07€	474 066,99€
Investissement		
Dépenses	Mandats émis en 2018	DOB 2019
2051 Concessions et droits similaires	- €	6 000,00€
2088 Autres immobilisations incorporelles	2 040,00	- €
2158 Autres matériels et outillage	392,40€	1 000,00€
2183 Matériel informatique	1 948,04€	2 000,00€
2184 Mobilier	- €	5 000,00€
4581 Opération d'investissement sous mandat	- €	1 000,00€
275 Dépôt et cautions versées	- €	2 000,00€
Total	4 380,44€	17 000,00€
Recettes	Titres de recettes émis en 2018	DOB 2019
040 Amortissements	17 717,31€	15 192,05€
10222 FCTVA	3 048,96€	1 845,00€
4582 Opération d'investissement sous mandat	- €	1 000,00€
Total	20 756,27€	18 037,05€
Report des années antérieures	2018	2019
Fonctionnement	95 672,17€	96 200,73€
Investissement	81 634,37 €	98 010,20€

Répartition générale 2019

- Fonctionnement : 570 267,72 €
- Investissement : 116 047,25 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

Résultat du vote :

(4 non votants d'Aigues Mortes + les 4 procurations qu'ils portent)

Vote pour : 25

Abstention :

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 07. 03. 19
- Sa publication le : 07. 03. 19

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul